

La MRC de Joliette, de par son entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), bénéficie d'une somme de 600 573 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016 dans le cadre du Fonds de développement des territoires. L'année 2015-2016 a principalement permis d'instaurer les assises nécessaires pour structurer un modèle de gestion efficace afin d'accompagner et de soutenir financièrement des projets structurants et des projets d'entreprises. Conséquemment, aucune entente sectorielle de développement local ou régional n'a été mise en œuvre.

Le Conseil de la MRC a décidé de déléguer, pour la période 2015-2016, un montant de 181 160 \$ provenant du Fonds de développement des territoires à la Corporation de Développement Économique de la MRC de Joliette (CDEJ). Ainsi, la MRC reconnaît l'expertise de la CDEJ en matière de soutien à l'entrepreneuriat et pour la gestion des montants dédiée à la Politique / *Fonds d'aide aux entreprises*.

La CDEJ a donc investi 106 620 \$ dans des entreprises en démarrage et d'économie sociale. Elle a également financé des services spécialisés en développement d'entreprises comme l'accompagnement de projets de relève d'entreprises, des études et des projets structurants pour le développement économique de la MRC de Joliette pour un montant de 115 975 \$.

Le Conseil de la MRC a également souhaité conserver des sommes dédiées au fonctionnement de différents services ainsi qu'à des projets structurants locaux et régionaux.

Ainsi, 95 803 \$ ont été attribués aux municipalités rurales de la MRC de Joliette dont 46 303 \$ pour l'accompagnement par le service de développement rural et le service vieillir dans sa communauté rurale. De plus, 49 500 \$ ont été dédiés à la *Politique de soutien de projets structurants – Ruralité* (PSPS-Ruralité).

Par ailleurs, un montant de 219 668 \$ a été investi pour la mise en œuvre de la *Patinoire sur la Rivière L'Assomption* (Hiver 2016) et ce, via deux contrats de service. En lien avec ce projet, l'organisme *Festi-Glace* a reçu une subvention de 90 000 \$ dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* (PSPS).

La somme de 18 015 \$ a été investie dans le fonctionnement du service d'aménagement et 9 125 \$ pour la gestion de cette entente.

Vous trouverez à la page suivante, sous forme de tableau :

- La liste des aides par priorité d'intervention.
- Le bilan financier (1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016)

Bilan par priorité d'intervention

Priorités d'intervention	Dépenses ou projets	Sommes engagées	Sommes versées
Soutenir le développement économique			
	Démarrage d'entreprises		49 083 \$
	Entreprises d'économie sociale	4 400 \$	53 137 \$
	Soutien et développement des entreprises et études		115 975
			222 595 \$
Soutenir le développement des communautés			
	Service conseil- Ruralité		46 303 \$
	Politique de soutien aux projets structurants- Ruralité	49 500 \$	
			95 803 \$
Soutenir l'aménagement du territoire			
	Soutien à la planification de l'aménagement du territoire		18 015 \$
			18 015 \$
Soutenir le développement d'infrastructure touristique			
	Contrat de service – Patinoire / Rivière l'Assomption		219 668 \$
			219 668 \$
Soutenir le développement d'événement touristique			
	Politique de soutien aux projets structurants		90 000 \$
			90 000 \$
	Dépenses administratives		12 635 \$
			12 635 \$
TOTAL			658 716 \$

Bilan financier 2015-2016

REVENUS	
Sommes reçues par le MAMOT/ Fonds de développement des territoires (FDT)	600 573 \$
Sommes reçues du comité de transition de la CRÉ et part de l'actif du CLD lié au FDT	486 780 \$
Total des revenus	1 087 353 \$
DÉPENSES	
Total des sommes engagées	53 900 \$
Total des sommes versées	604 816 \$
Total des dépenses	658 716 \$
Apport reporté 2016-2017	428 637 \$